



Signataire : Jean-Marc Guinchard

Date de dépôt : 31 août 2026

Question écrite urgente

Sécurité routière et trottinettes électriques : quelle stratégie face à la hausse des accidents et des incivilités à Genève ?

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers d'Etat,

L'essor massif des trottinettes électriques dans le canton de Genève s'accompagne malheureusement d'une hausse préoccupante de l'insécurité routière. Selon les données statistiques récentes, le nombre de collisions impliquant ces engins est passé de 57 à 84 en l'espace d'une année à Genève, ce qui représente une augmentation inquiétante de +47,4%. Les rapports indiquent également que, dans près de 70% de ces accidents, la responsabilité incombe directement au comportement de l'usager de la trottinette.

Sur le terrain, le sentiment d'insécurité des piétons grandit. Les infractions aux règles fondamentales de la circulation routière (LCR) sont quotidiennes : circulation illégale sur les trottoirs et dans les zones piétonnes, vitesses excessives, non-respect de la priorité aux passages cloutés, engins transportant deux passagers ou absence d'éclairage nocturne. A cela s'ajoute le phénomène des trottinettes débridées ou non homologuées qui dépassent largement la limite légale des 20 km/h.

Bien que la police mène parfois des opérations ciblées, la persistance – voire l'aggravation – de ces comportements donne le sentiment d'un certain laxisme ou, à tout le moins, d'un manque de moyens alloués à une répression systématique. Face au refus du Conseil fédéral d'imposer une immatriculation nationale pour ces véhicules, le canton de Genève doit impérativement durcir le ton pour protéger les usagers de l'espace public, en particulier les plus vulnérables (aînés, enfants, personnes à mobilité réduite).

Au vu de l'urgence de la situation, j'adresse au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. *Sur les contrôles de comportement : Quel est le bilan précis, en nombre d'amendes d'ordre infligées au cours des 12 derniers mois, concernant la circulation illégale des trottinettes sur les trottoirs et dans les zones piétonnes ? Quelles directives claires le Conseil d'Etat entend-il donner à la police cantonale pour passer d'une phase de tolérance à une verbalisation systématique ?*
2. *Sur la lutte contre le débridage : Combien d'opérations de contrôle technique au moyen de curvomètres ont été menées par la police ces derniers mois, et quel est le nombre d'engins non conformes définitivement saisis et détruits ? La police dispose-t-elle de suffisamment de matériel et d'effectifs pour généraliser ces contrôles sur tout le territoire cantonal ?*
3. *Sur le stationnement anarchique : Quelles mesures concrètes le Conseil d'Etat compte-t-il prendre, en concertation avec les communes genevoises, pour éradiquer le stationnement sauvage des trottinettes électriques sur les trottoirs étroits qui entrave la mobilité des piétons ?*
4. *Sur la prévention et la répression des infractions graves : Une stratégie spécifique est-elle prévue pour réprimer plus sévèrement les comportements à haut risque, tels que la conduite sous l'effet de l'alcool, les refus de priorité aux piétons et le transport non autorisé de passagers sur ces engins ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de sa prompte et obligeante réponse.